

Placoplatre – Fort de Vaujours

Compte rendu de la réunion publique du 6 novembre 2018

Destinataires :

Placoplatre

Auteurs :

Res publica

Date :

12/11/2018

cr181107_réunion_publique_Concertation_Plac
oPlatre_relecture V2

Ce document présente un compte rendu exhaustif de la réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours, qui s'est tenue à Vaujours le 6 novembre 2018

1. LE CONTEXTE DE LA REUNION

La première réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière au Fort de Vaujours s'est tenue dans le cadre d'une concertation lancée, à la demande du maître d'ouvrage, **Placoplatre**. Le maître d'ouvrage a saisi de façon volontaire la CNDP qui a nommé deux garants pour accompagner la concertation. La réunion s'est déroulée le mardi 6 novembre 2018 à la Maison du Temps Libre de Vaujours. Elle a commencé à 20h00 et s'est terminée à 23h00. Elle a réuni environ 100 participants. Les débats étaient animés par **Sophie Guillain**, du cabinet Res publica.

Dominique BAILLY, Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand-Est a accueilli les participants.

Etaient installés en tribune :

Les garants de la Commission National du Débat Public :

- **Dominique SIMON**, garante de la CNDP ;
- **Laurent PAVARD**, garant de la CNDP.

La maîtrise d'ouvrage, représentée par :

- **Jean-Luc MARCHAND**, Directeur industriel et des carrières de Placoplatre ;
- **Gilles BOUCHET**, Responsable du développement des carrières Placoplatre.

Etaient présents dans la salle :

Les services de l'Etat :

- **Patrick LAPOUZE**, Sous-préfet du Raincy ;
- **Vincent BOGARD**, Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;
- **Bruno VERHAEGHE**, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la Seine et Marne (DRIEE UD 77) ;
- **Florent TESSIER**, DIREE UD 77.

Les bureaux de conseil et bureau d'études :

- **Michel GREUZAT**, Cabinet Greuzat en charge du montage de la demande d'autorisation environnementale (DDAE) ;
- **Sylvain MAZUEL**, Ginger-Déléo, expert en radiologie
- **Jean-Pierre DEGRANGES**, RP-Consult, expert indépendant en radiologie
- **Eric FLAMAND**, BKI Consulting.

2. INTRODUCTION ET PRESENTATION

Sophie GUILLAIN de Res publica se présente et explique son rôle d'animatrice ainsi que le déroulé de la réunion.

2.1. L'ACCUEIL DU MAIRE DE VAUJOURS, DOMINIQUE BAILLY

Dominique BAILLY, Maire de Vaujours, Vice-président du territoire Grand Paris Grand Est, remercie le public présent, le sous-préfet du Raincy, les services de l'Etat et les garants. Il explique que l'objectif de la réunion publique est de donner à Placoplatre l'occasion de répondre de façon exhaustive aux questions des participants.

2.2. L'INTRODUCTION DU SOUS-PREFET DU RAINCY, PATRICK LAPOUZE

Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy, du 93, rappelle que la concertation est menée par Placoplatre. Mais il se satisfait de la présence des services de l'Etat. Ces derniers devront répondre sur l'évolution de la Servitude d'utilité publique (SUP) sur le site. Il précise que le projet de Vaujours est un projet sur lequel les services de l'Etat sont engagés depuis longtemps. La préfecture, accompagne et supervise les travaux de démolitions qui sont menés. Le sujet s'est posé depuis l'abandon du site par le Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives (CEA) en 1997. Il est accompagné par l'ASN, la DRIEE et l'ARS, pour compléter ce qui sera indiqué par les porteurs de projet.

L'ASN : Autorité de sûreté nucléaire assure, au nom de l'état, la réglementation et le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle contribue à l'information des citoyens.

La DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Ces services sont chargés de mettre en œuvre les politiques de l'environnement et de l'énergie dans les territoires et d'instruire les autorisations, notamment en ce qui concerne la connaissance et la prévision des risques.

L'ARS : Agence régionale de santé, est un établissement public chargé de la mise en œuvre de la politique de santé nationale, dans la région. Elle assure le pilotage et la mise en œuvre de la politique de santé publique. Et participe des études et actions pour l'amélioration de la santé de la population.

2.3. LA PRESENTATION DES GARANTS DE LA CNDP, DOMINIQUE SIMON ET LAURENT PAVARD

Laurent Pavard, garant de la CNDP remercie le public de sa présence. Il explique le rôle de la CNDP et des garants. Il rappelle que c'est bien le maître de l'ouvrage qui organise la concertation. Il souligne les objectifs du dispositif de concertation qui vise à informer le grand public et à répondre aux questions concernant l'opportunité, les enjeux et les principales caractéristiques du projet. Avec Dominique Simon, les garants souhaitent que toutes les personnes intéressées puissent s'exprimer, en formulant des

observations, des critiques, des suggestions, des propositions sur tous les aspects du projet. Chacun doit pouvoir prendre connaissance des positions et arguments des uns et des autres. Le maître d'ouvrage sera pour sa part éclairé sur les enjeux et la perception par le public de son projet.

Les garants veillent à la transparence et la complétude de la concertation. En fin de mission, ils établissent un compte-rendu de leur mission qui retrace l'organisation du débat, les publics touchés et les principales argumentations développées.

Sophie GUILLAIN explique que pendant la réunion chacun a le droit de s'exprimer, tous ceux qui demandent la parole l'auront. A la fin du temps d'échange, les associations, les collectifs pourront prendre la parole pour expliquer leur point de vue. Des papiers disposés sur les sièges invitent les participants qui le souhaitent à poser leur question à l'écrit. Ces informations sont transmises à la maîtrise d'ouvrage.

La réunion s'inscrit dans un dispositif de 5 rencontres avec le public. Des ateliers d'approfondissements permettront de répondre aux différentes questions plus techniques ou spécifiques, qui méritent de prendre le temps pour expliquer et dialoguer. Toutes les questions recevront donc une réponse ce jour, en ligne et/ou lors des ateliers. Placoplatre peut répondre aux questions qui le concernent. Les acteurs de l'Etat ou des autorités compétentes sont prêtes également à apporter leur contribution aux débats.

2.4. PRESENTATION DU PROJET PAR PLACOPLATRE

Jean-Luc MARCHAND et Gilles BOUCHET présentent l'historique du site et de l'intervention de Placoplatre dans le secteur. Ils présentent le projet dans le détail.

Le support de la présentation est consultable sur le site du projet : www.fort-de-vaujours.fr

La présentation dure 40 minutes.

3. LES ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Après les présentations, les participants sont invités dans un premier temps à poser des questions puis dans un deuxième, à donner leur point de vue argumenté sur le projet. La synthèse des sujets abordés est présentée ici, avant une retranscription détaillée des questions-réponses et des avis exprimés par les participants à la réunion.

3.1. SYNTHESE DES THEMATIQUES ABORDEES

Les grands sujets évoqués lors des échanges ont été :

- La nature des polluants sur le site du fort de Vaujours.
- Des interrogations sur le rôle et l'indépendance des services de l'Etat vis-à-vis de Placoplatre.
- La défiance vis-à-vis des informations présentées, qu'il s'agisse de mesures, d'études, de méthodes.
- La demande d'ouverture du site et de suivi des actions de dépollutions par les associations et le public.
- Des interrogations concernant la procédure de demande d'autorisation d'exploiter de Placoplatre.
- La demande d'études et de contrôles par un bureau d'étude indépendant, financé par les collectivités.
- Des précisions sur la nature et la gestion des poussières dispersées par la démolition, la dépollution et par l'exploitation.
- La demande d'un rapport faunique et floristique après démolition complète du fort, mise en regard des études faites de l'état initial.
- L'étude de l'alternative par cavage plutôt qu'à ciel ouvert, et des impacts des deux solutions.
- Les compensations pour les habitants.
- Les terres utilisées pour le remblaiement de la carrière et leur provenance.
- La restitution du terrain et son état après son exploitation.

3.2. TRANSCRIPTION DES QUESTIONS REPNSES

Xavier LEMOINE, maire de Montfermeil, précise que n'étant pas directement concerné par la problématique, il s'exprime avec un certain recul et une certaine humilité. Les Valjoviens sont les premiers concernés par ce projet. Il remercie Placoplatre d'avoir pris l'initiative du débat public et d'avoir réuni les conditions pour qu'il ait lieu. Les arguments économiques n'induisent pour lui aucune contestation. Le projet de Placoplatre concerne

davantage la population à proximité immédiate du site que les compétences strictes du maire de Vaujours. Sa question ne s'adresse pas à Placoplatre, qui a hérité et acheté un site dans les conditions techniques qui ont été rappelées pendant la présentation. Mais il n'est pas insensible aux débats, voire polémiques qui ont pu exister sur la nature exacte de ce qui se trouvait sur le site et sur les péripéties que la démolition a pu entraîner. De ce point de vue-là, en sa qualité d'élue, au regard des questions, que lui-même ou d'autres ont pu se poser, il n'a pas eu de la part de l'autorité préfectorale ou de l'ARS ou de l'ASN, toutes les réponses aux questions qui méritaient investigations. Sur ce point-là, en tant que maire de Montfermeil, situé à seulement quelques kilomètres de distance du site, il voudrait avoir des certitudes et aimerait que les trois organismes, qu'il a cités, puissent répondre.

Christian TARDIEU, président de l'association EB2V-Villeparisis, explique qu'ils sont nombreux à se connaître lors de cette réunion. Il cite notamment les associations dont le sujet est la santé. Il demande si l'environnement a été pris en compte dans le projet proposé par Placoplatre : alors que des arbres vont être abattus, que des trous n'ont pas été comblés et que le climat change, dans ce contexte, le climat est-il pris en compte ? Placoplatre a déjà creusé des carrières dans les communes de Villevaudé, Claye-Souilly et dans un quartier de Maupertuis. Des riverains ont été inondés à cause des trous qui ont été creusés. Il demande si Placoplatre prend en compte la présence des nappes phréatiques.

François COCHAIN, président de l'antenne départementale du mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE), remercie les organisateurs de la réunion. Il précise que son association fait partie de la Commission de suivi du site (CSS). A ce titre et avec d'autres associations, il a été demandé à ce que se tienne un débat public sous l'égide de la CNDP. Même s'il reconnaît que la CNDP est présente par l'intermédiaire de ses garants, il regrette qu'une simple concertation soit organisée. Ces associations auraient souhaité être à la tribune pour projeter leurs slides au même titre que Placoplatre, afin que le débat soit complet et que leur point de vue puisse être exprimé.

Son intervention est ensuite construite en trois temps reproduite ici dans son intégralité :

« 1) Il existe des pollutions sur le site du Fort de Vaujours

Aux questions concernant le choix que vous avez fait de privilégier une carrière à ciel ouvert plutôt qu'une exploitation en cavage vous répondez qu'« une exploitation souterraine reviendrait à laisser en place la pollution résiduelle issue des différentes occupations du site, ce qui n'est pas une solution satisfaisante d'un point de vue environnemental ni pour permettre un jour une ouverture au public. Le projet industriel de Placoplatre est le seul qui permette aujourd'hui d'offrir pour le long terme une solution viable pour transformer une friche industrielle en un espace réaménagé ». Il y a donc bien une pollution existante issue des différentes occupations du site.

Dans une autre de vos réponses à la question demandant si le CEA vous avait vendu le site libre de toute pollution, vous répondez « Au moment de la cessation d'activité, le CEA a dépollué le site hors processus de démolition, dans le cadre d'un usage futur de type industriel et selon des normes réglementaires qui ne sont plus celles d'aujourd'hui. Les travaux de démolition engagés par Placoplatre et ses prestataires permettent donc de traiter au fur et à mesure des travaux les pollutions résiduelles pour faire en sorte

qu'au final, l'ancienne friche industrielle soit entièrement dépolluée. » Nous constatons donc que les normes réglementaires évoluent avec le temps et que vous partez du principe que les pollutions que vous pourriez découvrir ne seraient que résiduelles.

Or, d'après nos informations, le CEA dans son dossier d'abandon ne faisait pas état de ces pollutions résiduelles et n'a fourni aucun bordereau prouvant l'élimination des déchets radioactifs hors du site. Nous avons donc des inquiétudes sur la nature de ce qui pourrait être découvert lors des travaux de préparation de l'exploitation à ciel ouvert.

2) Le choix de l'exploitation à ciel ouvert a un impact sur l'environnement :

Le groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) vient de produire un rapport alarmant sur le réchauffement climatique. Parmi les éléments responsables du réchauffement climatique, il y a la déforestation (ce qui va arriver avec l'abatage des arbres) et la réverbération (ce qui va arriver avec le blanchiment de surfaces importantes). Il n'y a qu'à regarder une vue aérienne de carrières à ciel ouvert. Notons que cette partie du territoire est particulièrement impactée par la transformation d'espaces naturels en terrains imperméabilisés (centre commercial en cours de construction à côté de Carrefour Claye-Souilly, triangle de Gonesse avec EuropaCity, nouveau terminal T4 à Roissy). Indépendamment de cette politique de déforestation, il subsiste des questions relatives aux poussières qui ne manqueront pas de se soulever avec les tirs de mines que le document de présentation expose uniquement à travers la question des vibrations et des surpressions.

3) Une série de questions concernant la santé des populations avoisinantes :

Quels types de matériaux pourront être projetés dans l'atmosphère sous forme de poussières que la population pourrait respirer ? Quelles mesures de contrôles des poussières dans l'atmosphère sont prévues sur l'ensemble de la durée de l'exploitation ? Je rappelle que le refus de la levée du secret défense sur les activités du CEA entre 1957 et 1997 fait que personne ne connaît l'exhaustivité des métaux lourds utilisés sur ce site.

Quels organismes indépendants d'une part, et d'Etat d'autre part comptez-vous solliciter pour procéder aux vérifications environnementales concernant la santé des populations pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la fin de la réhabilitation du terrain ?

Ne serait-il pas plus prudent de procéder à une exploitation en cavages ? »

Jean Luc MARCHAND, directeur industriel et des carrières de Placoplatre, explique à M. Lemoine, que Placoplatre n'a pas de certitudes quant à l'état exact du site et des impacts. Mais le but de la démarche d'études et de dépollution est justement de s'assurer que l'on va traiter les choses que l'on découvre. Dans le mode opératoire Placoplatre va s'assurer que si demain quelque chose était découvert, les bonnes mesures et les bonnes protections seraient prises. Cela a été le cas, dans le courant de l'été 2017, quand Placoplatre a retrouvé sur le site, à des endroits où on pensait ne rien trouver, des traces de radioactivité. Placoplatre s'est d'ailleurs toujours engagée à suivre les avis de l'ASN. Il estime que tant que le projet ne sera pas fini, ce qui est caché sous la terre, si toutefois des choses étaient encore à découvrir, ne sera pas entièrement connu. L'entreprise prend des mesures pour protéger ses salariés qui travaillent sur

place, pour ne pas les exposer, c'est par conséquent également valable pour les riverains.

Gilles BOUCHET, responsable du développement des carrières Placoplatre, répond sur l'aspect environnemental et le cavage. Dans la présentation (cf : PPT sur le site du projet) il est expliqué pourquoi le cavage ne répond pas aux besoins de Placoplatre dans la durée. Deux tiers de l'exploitation de la réserve serait perdus avec le cavage. L'exploitation à ciel ouverte est plus vertueuse. Elle permet d'exploiter la totalité du gypse et de proposer à terme à la collectivité un espace dépollué qui résout le problème de la friche.

Concernant les espaces verts de Vaujours, **Jean-Luc MARCHAND**, estime qu'ils n'auraient pas vue le jour sans Placoplatre. Il pense que des promoteurs auraient construits sur ces terrains, si la carrière n'avait pas été exploitée puis réhabilitée. Grâce à l'activité de Placoplatre sur le territoire et à la présence de gypse, ces espaces ont été préservés. L'entreprise est accusée de déboiser mais Jean-Luc Marchand indique qu'elle a davantage replanté qu'elle n'a abattu d'arbres. Plus de 100 000 arbres ont été plantés. Placoplatre est aussi très sensible à l'environnement et réalise son exploitation de gypse dans un cadre très strict. Il précise que la question des impacts sur l'environnement fera l'objet d'un des ateliers d'approfondissement. On y abordera les questions suivantes : Comment mesure-t-on ces impacts environnementaux ? Quelles sont les mesures prévues pour assurer la sécurité sanitaire et environnementale ? Il ne peut détailler les résultats de ces mesures qui sont en cours de réalisation. C'est la raison pour laquelle, selon lui, la concertation peut être frustrante pour les participants et la maîtrise d'ouvrage, puisque certaines données sont encore en cours d'analyse. Mais toutes ces mesures feront l'objet d'une présentation une fois terminée.

Gilles BOUCHET répond sur les conséquences de l'excavation sur les inondations. Il présume que M. Tardieu faisait référence à un événement météo majeur ayant eu lieu sur le secteur de Claye-Souilly. Aujourd'hui, les carrières sont des fosses dotées de bassins de ruissellement permettant le recueil des eaux. Il estime donc qu'il ne peut y avoir d'impact sur ce site.

Patrick LAPOUZE réagit sur deux sujets : la procédure d'abandon du site et les informations à disposition sur les impacts sanitaires des activités passées du site et leurs impacts environnementaux.

Concernant la procédure d'abandon du site, il retient la réalité des faits et non une vision caricaturale. Au regard des archives, la procédure d'abandon du CEA qui a duré 7 ans, a compris notamment une procédure de dépollution qui n'avait pas vocation à dépolluer entièrement le site. Le dossier d'abandon indique clairement qu'il reste des résidus radioactifs en particulier sur le fort. Sur la partie périphérique du fort, il n'était pas prévu d'en retrouver mais par prudence une procédure a été mise en place, à la demande des services de l'Etat, permettant de s'assurer de la présence ou non de résidus. Ensuite, le CEA a déposé auprès des services de l'Etat un dossier d'abandon, lequel a fait l'objet d'une première enquête publique en février 2000, puis d'études complémentaires sur le plan sanitaire et sur le plan environnemental. Des groupes de travail ont été créés, qui ont approfondi les thématiques liées à l'abandon du site. Ils ont rendu un certain nombre de conclusions qui ont orienté les services de l'Etat vers le contenu de l'arrêté de servitude d'utilité publique (SUP). Pour les services de l'Etat, la logique a été de dire que

tant que le site était laissé à l'abandon, il fallait faire en sorte qu'il n'y ait aucun impact sanitaire. Il fallait par conséquent dépolluer le site suffisamment pour être sûr qu'il n'y ait plus aucun impact sanitaire. Cela nécessitait ensuite de prendre un certain nombre de prescriptions pour empêcher que ce site soit utilisé autrement qu'à des fins industrielles. L'arrêté de SUP a été pris en 2005 : il affirme que ce site ne présente pas de danger dans l'état pour les populations environnantes et qu'il doit être réservé aux activités industrielles. Mais il précise, que s'il est exploité, alors il devra faire l'objet d'une procédure de dépollution complémentaire pour s'assurer de l'état des sols. Monsieur LAPOUZE comprend qu'ils puissent y avoir des contestations mais il se dit irrité par les présentations caricaturales qui sont faites des services de l'Etat.

Concernant la dimension sanitaire du sujet, **Patrick LAPOUZE**, explique qu'en 2012, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a publié, dans le cadre d'un contrat local de santé sur la communauté d'agglomération voisine, un certain nombre de données objectives sur les causes de mortalité dans les communes concernées. Ces données ont inquiété, ce qu'il comprend, car elles étaient présentées d'une façon singulière. Elle donnait par commune le taux de chaque type de cause de décès. Il en ressortait notamment sur la commune de Courtry, une prévalence des décès par cancer supérieurs à la moyenne départementale. Cela a légitimement ému. A la suite de cette occurrence, l'ARS a précisé la façon dont il fallait voir ces données. L'ARS a précisé que le seul indicateur pertinent concernant la mortalité par cancer est l'Indice comparatif de mortalité (ICM). Ces données permettent, à catégories de populations identiques, de vérifier qu'il n'y a pas de surmortalité sur tel ou tel secteur, liée, dans ce cas, au cancer. Ces données, sur la zone concernée, donnent pour les hommes : 1,17 pour 1 en moyenne et pour les femmes 1,09. Statistiquement la différence n'est donc pas significative. Les chiffres de l'ARS ne traduisent pas le fait qu'il y a plus de cancer mais simplement que l'on meurt moins d'autres raisons. C'est sur cette base de transparence que l'ARS a dit qu'il ne paraissait pas utile de faire des études complémentaires sur un secteur sur lequel il n'y a aucun facteur d'alertes. D'autre part, une étude a été faite concernant les anciens salariés du site, y ayant travaillé au moins 1 an (soit 2473 personnes). L'analyse épidémiologique sur la population des travailleurs ne détecte aucune variation significative.

Laurent PAVARD annonce que l'atelier consacré aux risques radiologiques se tiendra en présence d'intervenants du CEA, qui pourront répondre sur la question des risques sanitaires.

Sophie GUILLAIN précise que la date de ces ateliers n'est pas encore fixée. Elle invite les participants à laisser leur mail pour avoir des informations sur ces réunions.

Serge GRIMALDI, ancien élu municipal à Sevrans, évoque l'expérience du parc de la Poudrerie qui même en étant reboisé ne permet pas de résoudre les risques de pollution. Il se demande quelle serait la nature des matériaux naturels qui serviraient à remblayer le site. Il aimerait aussi savoir de quel recul et de quelles expériences, Placoplatre dispose sur le remblaiement/aménagement d'anciennes exploitations de gypses sur des sols argileux. Est-ce que cela déjà été expérimenté ailleurs ? Quels ont été les succès, les limites et les échecs ? Comment serait gérée la faune actuellement sur le site, partirait-elle en libre migration ou serait-elle détruite ? Quelle garantie a-t-on en termes de dépollution ? L'argument d'autorité expliquant que « l'Etat est garant », ne lui suffit pas. Il se demande notamment s'il y aura des visites et des contrôles par les populations

locales et les associations. Il n'a pas d'hostilité, a priori, sur ce type de projet qui crée de l'emploi mais lorsqu'il entend, que tant que le sol ne sera pas soulevé, la nature de ce qu'il y a dedans restera inconnue, il s'inquiète. Il explique, dans le même registre, que tant que l'ensemble des champs de Picardie n'auront pas été entièrement labourés, il y aura encore des obus de la guerre de 1914 qui sauteront. Enfin, il voudrait savoir quelles mesures de protection du personnel sont prévues, en particulier en ce qui concerne la radioactivité potentielle du site.

Jean-Luc MARCHAND explique que les remblais seront faits avec de la terre naturelle récupérée sur d'autres chantiers. Dans les journées portes ouvertes et les visites de site qu'ils organisent, ils expliquent leurs techniques de remblaiement, riches de 30 ans d'expérience.

Concernant la faune et la flore, il renvoie au dossier technique et au leitmotiv « éviter les risques, les réduire ou les compenser ». Il faut dresser des inventaires précis et voir comment on évalue l'impact sur la faune et la flore. Si on doit déranger une partie de la faune et de la flore, alors il faut trouver un autre habitat. Tout cela est très encadré par la loi et les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE).

Concernant la garantie du site, sa sureté, il mentionne le rôle des services de l'Etat et explique qu'il y a aussi, concernant la radioactivité, l'Autorité de sureté nucléaire (ASN) qui sont concernés. L'ASN qui, rappelle-t-il, est une autorité indépendante, est composée de 5 commissaires nommés par les parlementaires pour un mandat non-renouvelable. A propos de la sécurité de ses employés, la mission de Placoplatre est de les protéger et de n'exposer personne en recherchant le risque zéro, notamment en s'appuyant sur les avis et inspections de l'ASN. D'autre part, il explique que le projet est suivi dans un cadre très défini, la commission de suivi de site, présidée par les deux sous-préfets des deux départements, Seine-Saint-Denis et Seine et Marne, et composée d'élus, associations, de représentants du personnel. Les services de l'Etat y sont représentés pour garantir le suivi du site. Il ajoute qu'il reste ouvert à d'autres formes d'organisation pour garantir ce suivi. Des journées portes ouvertes ont été menées pour visiter le fort de Vaujours. Il constate qu'à cette occasion, peu de monde était présent et l'explique par la difficulté à relayer l'information sur ce projet.

Jacques KALKOTOURIAN, d'une association de défense de l'environnement, précise deux éléments. Il dit qu'en 2010, lors du rachat du site au CEA, Placoplatre n'était pas prêt. A l'époque le responsable des déchets de l'ancien site du CEA avait préparé à l'avance, l'ensemble des questions qui avaient été posées aux responsables de Placoplatre. Quand Placoplatre est arrivée, l'entreprise ne connaissait pas le site. Il explique qu'il a eu l'occasion de visiter le site avec Placoplatre, puisqu'il a commencé à se pencher sur le site depuis 1997. A chaque fois qu'il a travaillé avec le CEA, celui-ci lui a donné carte blanche pour visiter le site. Placoplatre a fait des démolitions et des travaux de dépollution auquel en revanche il n'a jamais été convié.

Jean-Luc MARCHAND répond qu'il a invité à plusieurs occasions M. KALKOTOURIAN.

Jacques KALKOTOURIAN revient sur la déclaration de M. BOUCHET, qui a parlé de cavages, en expliquant que cela éviterait aux camions de passer par la route. Il s'interroge sur la volonté de passer par les routes puisque Placoplatre compte utiliser

des tapis roulant (convoyeurs). La seule raison pour laquelle Placoplatre compte passer par les routes serait pour ramener de la terre de l'extérieur. Or Placoplatre ne va pas ramener de la terre de l'extérieur pour remblayer avant 20 ans.

Gilles BOUCHET lui répond que sur la partie historique du site, dès la décision de 2010, il y a eu des réunions de la Commission locale de concertation. C'est à cette époque-là que Placoplatre a pu présenter le projet. Dès le départ Placoplatre a joué la carte de la transparence avec les représentants des associations.

Concernant le cavage, il estime qu'il y a une petite incompréhension. Deux modes de transports sont possibles en interne : soit par des convoyeurs, soit par des camions utilisant des voies de circulations internes. L'une des solutions alternatives au projet serait de faire venir du gypse d'une autre carrière, générant de nombreux camions sur la route.

Francis REDON, président de France Nature Environnement 93, se demande ce qu'entend Placoplatre, quand l'entreprise évoque le remblaiement des cavages. Par ailleurs, il estime que l'argument de la protection de terrains par l'exploitation, qui auraient sinon été rachetés par des promoteurs immobiliers témoigne d'une méconnaissance du territoire. Dans le bois de Bernouille, il y a un arrêté de protection des sites avec des espèces rares et des sites « Natura 2000 ». Le rachat des terrains par des promoteurs immobiliers n'aurait donc pas été imaginable, selon lui. D'autres part, Placoplatre affirme faire des inventaires mais sur des sites où il a « déjà tout décapé ». Il note que le changement climatique et les inondations qui ont été évoqués sont des phénomènes qui vont se multiplier. Le climat a déjà un impact sur ce qui arrive, l'exploitation va encore l'amplifier. Enfin, il explique que sur la carrière de Villevaudé, la commune s'était prononcée contre la carrière et il y a eu, malgré tout, une décision du préfet pour avaliser la création de cette carrière. Les décisions des élus locaux, les décisions des citoyens sont bafouées par l'Etat.

Jean-Luc MARCHAND invite M. REDON à venir voir ce que sont les terres utilisées pour le remblaiement de cavage. Celles-ci permettent de remettre de la terre à la place du gypse, ce qui est le cas dans le bois de Bernouille où Placoplatre remblaie depuis des années.

Concernant la pression immobilière, il précise qu'il parle des terrains propriétés historiques de Placoplatre : des dizaines d'hectares ont été préservés et ont été réaménagés. Si ces terrains avaient été vendus, il est certain que les promoteurs se seraient précipités dessus.

Un inventaire faune-flore a été fait avant les travaux en 2013, donc Placoplatre sait avec précisions les espèces qui se trouvaient sur le site. Ce document sera disponible une fois que l'ensemble des documents seront compilés, il rappelle encore une fois que le dossier est en cours de préparation.

Il se dit, lui aussi, sensible au rapport du GIEC et à la sécurité des salariés, qui avant d'être des salariés sont des individus qui regardent les engagements pris par leur employeur. Saint Gobain se veut très respectueux et engagé en développement durable.

Sophie TESA-TARI, présidente d'une association villeparisienne, fait part de sa stupeur quant à l'attitude du sous-Préfet qui a répondu aux trois premières questions posées pourtant à Saint Gobain. Cela la surprend puisqu'il appartenait à Saint-Gobain d'y répondre. Elle demande si Placoplatre peut garantir, à la population, sa parfaite indépendance vis-à-vis des autorités administratives sur son exploitation. D'autre part, elle note un bon nombre d'incohérence dans le discours du maître d'ouvrage et notamment au regard de la santé publique. Elle estime que Placoplatre a admis son ignorance des terres en exploitation, dû en particulier au refus persistant de la levée du secret défense. Elle se demande alors comment Placoplatre peut garantir la fiabilité des études d'impacts, afin de respecter les conditions requises, au titre de la demande d'exploitation. Le secret défense jette un doute sur la fiabilité de ces études. Elle aimerait que Placoplatre puisse porter à la connaissance du public les contenus de ses études avant de respecter des principes qui sont inhérents à la République, les principes du contradictoire : ne pas imposer son point de vue sans qu'il puisse être discuté. Elle souhaite que la population soit impliquée dans ces études, puisque les conclusions la concernent fortement. La présence active des associations et de la population dans les études lui semble être un préalable.

Sophie GUILLAIN précise que l'Etat a pris la parole au sujet des domaines de compétences qui le concernent.

Jean-Luc MARCHAND explique que les études seront mises à disposition mais qu'elles sont pour le moment en cours de finalisation. Un processus d'instruction sera initié après dépôt du dossier. Une fois ce dépôt fait auprès des services de l'Etat, ces derniers demanderont peut-être des études complémentaires. Lors de l'enquête publique tous les dossiers seront accessibles. Il se dit prêt à associer les populations aux études, si des formules peuvent permettre de le faire.

Christian BRICHX, conseiller municipal de Montfermeil, rappelle qu'en 1986, en Ukraine, la centrale de Tchernobyl explosait. Les autorités françaises ont affirmé que le nuage radioactif n'avait pas traversé la frontière française. Or, on sait aujourd'hui que le nuage est bien arrivé en France. On peut donc logiquement douter des déclarations faites à ce sujet. Il insiste sur la question de François COCHAIN, concernant les associations qui sont intervenues ou qui souhaitent intervenir sur le site. Placoplatre n'étant pas en capacité de détailler les polluants qui se trouvent dans le sol du site, il fait part de son inquiétude puisque les poussières se disséminent. Il se demande par conséquent si l'étude d'impact comporte une étude sur la dispersion de poussière et notamment celles qui pourraient être liées à de la radioactivité ou celles liées à l'excavation.

Philippe LECLERBE, militant à EB2V et parent d'élève à Villeparisis, remercie l'interlocuteur qui s'est exprimé juste avant lui et qui a posé une question qu'il souhaitait lui aussi poser concernant l'impact des retombés à Villeparisis. Il demande si ce n'est pas l'ASN, qui à l'époque, avait assuré que le nuage radioactif de Tchernobyl était resté à la frontière.

Pascal BARRAS, habitant, rappelle que depuis 1997, le principe pollueur-payeur existe. Pour les habitants de Villeparisis, il y a déjà eu une bataille difficile avec la décharge SITA qui appartient au groupe Suez (ENGIE). Il espère que les déchets ne vont pas se retrouver dans les caves qui ont été creusées. Il évoque aussi le projet du Grand Paris

Expresse et se demande comment les quantités de terres qui vont être extraites vont être acheminés sur le site : Avec quels types de transports ? Quel moyen de communication seront mis en place ? Il estime qu'un travail a dû avoir été fait sur le sujet. Il souhaiterait connaître l'impact qu'il y aura sur les communes et notamment sur celle de Courtry. Il voudrait savoir aussi s'il y a eu des discussions à ce sujet avec le département et les services de l'Etat.

Gilles BOUCHET, explique que le « volet » démolition fait l'objet d'un suivi depuis de nombreuses années. Il précise que des documents explicatifs sont disponibles sur le site internet ainsi qu'un document sur le suivi environnemental du projet. Des rapports trimestriels sont disponibles avec notamment un rapport sur les poussières occasionnées par le chantier. Ce document présente les mesures périphériques de contrôle du chantier relevés par des balises en limite de site et sur les communes aux alentours. Elles mesurent à la fois la poussière sur le site et permettent de répondre à la question : quelles sont les quantités de poussières ? Le taux trouvé est extrêmement faible. L'autre point est l'aspect radiologique : les balises mesurent la radioactivité, en limite de site et sur la commune, fournissent deux niveaux de lecture. Ces informations sont elles aussi disponibles sur le site internet du Fort de Vaujours.

Le « volet » exploitation sera précisé dans l'étude d'impact. Il sera étudié par les services de la DRIEE qui détaillera ou non les prescriptions en vigueur. Il fait le parallèle avec les carrières en général, notamment celle de Villeparisis, sur lesquelles il est courant d'avoir des prescriptions spécifiques. Ce sont des éléments assez courants dans le cadre d'un suivi d'exploitation.

Vincent BOGARD, chef de la division Paris de l'ASN, tient à apporter des précisions sur l'ASN et son rôle. Il détaille le cadre de l'action de contrôle de l'ASN, pour assurer la protection des travailleurs et celle de l'environnement. Il laissera Placoplatre compléter les éléments sur le risque et sur les mesures prévues pour assurer la protection.

L'ASN a été créé en 2006, il s'agit d'une autorité administrative indépendante, qui n'obéit à aucune autorité de l'Etat ou du gouvernement. Sa dépendance est garantie par 5 commissaires élus une fois pour un mandat de 6 ans non renouvelable, afin d'éviter toute pression extérieure. Ils ne peuvent pas être remerciés en cours de mandat, ni être réélus. Lors de sa création en 2006, l'idée était de tirer les leçons du passé et notamment la gestion de l'épisode Tchernobyl. L'une de ses valeurs est l'obligation de transparence. L'ensemble de ses rapports sont systématiquement publiés. La crédibilité de cette autorité est tirée justement de la transparence de ses données.

Il précise le cadre dans lequel intervient l'ASN avec le projet de Placoplatre. L'Autorité apporte son expertise en tant qu'appui technique du préfet sur le volet radioprotection. L'ASN agit en fonction du code du travail pour la partie radioprotection des travailleurs et sur le code de la santé publique pour la protection des riverains et de l'environnement. L'ASN rend un certain nombre d'avis sur les différentes phases du projet, par exemple sur les mesures de radioprotection réalisées par les experts internes et externes, les mesures de suivi environnemental, sur la démolition des bâtiments. L'ASN donne ensuite des avis lors des phases qui vont suivre, notamment sur la modification de la SUP. Ces avis sont systématiquement publiés sur internet, ils sont présentés en CSS (Commission sur les normes de sureté / Commission on Safety Standards). Ils font aussi l'objet d'échanges avec les associations et les élus qui sont aussi présentés en CSS.

L'autre volet de son action concerne l'inspection, afin de s'assurer que les mesures sont réellement appliquées sur le terrain. Des inspections sont faites régulièrement sur le site de Placoplatre pour vérifier que les mesures concernant la santé des travailleurs et la protection de l'environnement sont respectées. Cinq inspections ont été faites depuis le début du projet. Les avis d'inspections sont eux aussi publiés sur internet et font l'objet de présentations en CSS. La troisième mission de l'ASN sur ce projet est de mesurer la pollution générée par Placoplatre. Ces mesures visent à quantifier l'étendue de la pollution, son importance. Elles font l'objet d'une tierce-expertise, un prestataire mandaté par l'ASN intervient sur le site pour vérifier par échantillonnage les mesures de Placoplatre. L'ASN indique à la tierce-expertise quel type de contrôle elle veut réaliser. Les résultats de ces analyses sont également présentés en CSS.

Gilles BOUCHET ajoute concernant les déblais et les travaux du Grand Paris Express, qu'une partie des terres de ce chantier sont accueillies sur des carrières de Placoplatre mais pas sur celle du Fort de Vaujours. Il ne s'agit pas de terres issues du tunnelier mais des terres classiques. D'autre part, les travaux du Grand Paris Expresse seront pratiquement terminés quand commenceront les travaux de remblaiement du site. Les terres qui seront utilisés pour le remblaiement ne seront donc pas celles du Grand Paris.

Jean-Luc MARCHAND confirme qu'il n'y a aucun projet qui consisterait à faire une extension de la décharge de SUEZ. Le projet de Placoplatre est celui présenté ce soir.

Sophie GUILLAIN demande au public si cela ne pose pas de problème de poursuivre la réunion un peu plus longtemps, en raison du nombre important de questions restantes. Elle explique qu'il est possible aussi de rédiger sa question pour obtenir une réponse de la maîtrise d'ouvrage par la suite. Que les questions qui n'obtiennent pas réponse ce jour, les obtiendront dans le cadre de la concertation.

Dominique DELLAC est conseillère départementale de Seine-Saint-Denis et membre à ce titre à la Commission de suivi du site du fort de Vaujours. Elle s'adresse aux habitants et explique vouloir leur être utile. Les questions de santé sont, à ses yeux, essentielles. Elle pose deux questions à Placoplatre. Sur la question du dossier d'abandon du CEA, elle se rappelait que le directeur adjoint du CEA avait déclaré qu'il n'y avait plus d'amiante sur le site, que tout avait été désamianté. Elle demande à Placoplatre de redire le nombre de tonne d'amiante trouvées sur le site. Par ailleurs elle voudrait savoir pourquoi Placoplatre refuse d'évoquer la question du fort central dans la concertation. Concernant la faune et la flore, elle explique que 60% de la flore a disparu dans le monde en 40 ans. A horizon 50 ans, elle aimerait donc savoir ce que Placoplatre compte réintégrer sur le site.

D'autre part, elle considère que le vrai débat citoyen suppose de la transparence. Dominique DELLAC se réjouit d'apprendre la tenue de deux ateliers et d'une réunion publique de clôture. Des associations avaient écrit pour obtenir que cette réunion publique de clôture soit organisée. La méthodologie de la concertation lancée par Placoplatre manque selon elle de cohérence. Elle déplore le fait que la deuxième réunion publique soit également la réunion de clôture. Monfermeil, Courty, Villeparisis et Vaujours sont concernés par le projet et elle aimerait qu'on prenne en compte le bassin de vie dans son ensemble et que le débat s'ouvre à plus de personnes.

Enfin elle évoque l'ouvrage « Si Vaujours m'était conté » rédigé par les ingénieurs du CEA. L'ouvrage est, selon elle, très didactique et elle estime souhaitable qu'il figure sur le site de la concertation.

Farid DJABALI, élu EEVL à Mitry Mory, revient sur la transparence dans le débat. Il considère qu'aucune étude indépendante n'a été engagée sur le fort de Vaujours. Les résultats des études sont toujours les mêmes. Il demande pourquoi il n'y a pas eu d'étude indépendante sur le fort de Vaujours. Avec EB2V et France Nature Environnement, il explique qu'ils ont réclamé cette étude en sollicitant notamment la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD). Il explique que les associations n'ont jamais eu de retour par les personnes interpellées. Par ailleurs, il voudrait connaître l'inventaire faunistique et floristique après la démolition du site. Il revient sur les chiffres avancés par le sous-préfet Patrick LAPOUZE. Statistiquement parlant, il est prouvé que la plupart des cancers sont d'origines environnementales et parfois génétiques. Il souhaiterait davantage d'études indépendantes. Il ajoute que les bassins de ruissellement ne sont pas suffisants pour retenir les eaux et que des inondations risquent de se reproduire.

Gilles BOUCHET, explique que lorsqu'un inventaire est fait, il s'agit d'une obligation réglementaire. La déclinaison de cet inventaire doit respecter le fait de : « éviter, réduire et compenser ». Dans un premier temps, l'objectif est donc de tout faire pour éviter de porter atteinte à la nature. Si on ne peut éviter, on va réduire au maximum cet impact et compenser par la suite. Les enjeux sont relativement faibles sur le site à une exception. L'objectif est de préserver un certain nombre de cavages qui abritent des chiroptères sur le site. Par la suite, l'exploitation sera organisée de manière à préserver ces cavages et garantir la pérennité de ces espèces dans un lieu intéressant en Seine-Saint-Denis.

Laurent PAVARD, revient sur l'ouvrage « Si Vaujours m'était conté ». L'ouvrage était soumis à l'autorisation du CEA qui en détient le Copyright. Les garants n'ont pas obtenu l'autorisation de le publier sur le site de la concertation. Le CEA a envoyé un dossier plus large qui est le dossier d'abandon, numérisé par la société. Placoplatre a aussi produit le dossier de concertation publique qui présente le projet, accessible aux publics sur le site de la concertation. Par ailleurs, le CEA sera présent à un des ateliers d'approfondissement et pourra répondre aux éventuelles questions.

Gérard MUNAUT, de l'association Coubron Environnement. En tant que membre de la Commission de suivi du site du Fort de Vaujours, il dit avoir demandé à ce qu'il y ait des contrôles inopinés de l'autorité de sûreté nucléaire. Ils ont été entendus une fois. Il demande s'il y aura d'autres contrôles inopinés de l'ASN. Il évoque aussi la fosse d'Aiguisy. Placoplatre compte réutiliser les terres actuellement sur le site du Fort de Vaujours pour le remblaiement de la fosse d'Aiguizy. Il se demande si ce remblaiement va effectivement se faire de cette façon-là, compte tenu du fait que Placoplatre ne dispose pas de toutes les informations sur la nature du sol et des sous-sols du fort de Vaujours. Est-ce qu'avant que ces terres ne soient déposées dans la fosse d'Aiguizy, il est prévu qu'elles soient étudiées de façon à éviter la pollution du site ? Il évoque ensuite la méthodologie d'extraction. Le système d'extraction par explosif est efficace mais présente des risques en matière de poussière. Enfin il se demande si le site sera rétrocédé à des collectivités pour assurer la pérennité du site.

Jean-Luc MARCHAND explique que Placoplatre a effectivement eu des contrôles inopinés l'an passé. Les carottages faits pour analyser les sols du fort de Vaujours permettent par ailleurs de connaître l'état des lieux du sol. Il considère donc qu'il n'est pas exact d'affirmer que Placoplatre exploite sans savoir ce qu'il y a dans le sol : des analyses sont toujours faites avant le début des opérations. Concernant la question des explosifs il comprend l'inquiétude qu'ils peuvent susciter. Mais il explique qu'il s'agit, en fait, d'un des modes d'exploitation les plus vertueux. Un bon tir de mine est un tir qui ne fait pas de poussière, sinon c'est qu'il a été mal réglé et que de l'énergie est dépensée pour rien. Par, ailleurs, il explique que Placoplatre n'a pas vocation à conserver les terrains après exploitation. Néanmoins la rétrocession a pour condition préalable le fait que la collectivité ait les moyens de prendre ces terrains en charge. Il confirme que la volonté de Placoplatre n'est pas de garder ces terrains sur le très long terme.

Mireille LOPEZ, administratrice de France Nature Environnement 77, qui regroupe 50 associations en Seine et Marne, explique que Placoplatre a refusé l'ouverture de la Commission de suivi de site au public, il en va de même pour les services de l'Etat. France Nature Environnement avait demandé l'ouverture au public dans un souci de transparence. Elle souligne que Placoplatre n'a pas fait de contrôle de pollution radioactive et chimique dans les rivières environnantes, et elle demande si le maître d'ouvrage compte en faire. Placoplatre compte boucher avec la fosse d'Aiguisy qui sert de bassin de rétention aux eaux fluviales. Elle demande si Placoplatre compte créer un bassin de rétention en aval de la future carrière, pour protéger la population de Vaujours, Tremblay et Courtry des risques d'inondations.

Grégory JURADO, conseiller municipal à Courtry, estime que le fort de Vaujours est un scandale d'Etat. Car celui-ci est parti sans avoir dépollué le site et sans avoir fait toutes les enquêtes nécessaires. En tant qu'enfant de la République et que courtrysien, il est en attente lorsqu'il y a un risque, après 50 ans d'essais de détoniques nucléaires, près de chez lui, que toutes les dispositions soient prises afin que ce site soit dépollué et que l'on soit absolument sûr, au nom du principe de précaution qu'il n'y a aucun risque pour les populations. D'autre part, sur la question des tumeurs, il dénonce le rétro-pédalage de l'ARS. Le document de l'ARS, avec les statistiques mettant en lumière cette disproportion de décès pour cause de tumeurs, a été passé sous silence. Il invite chacun à aller voir à la pharmacie de Courtry combien de médicaments Lévothyrox (médicament qui traite la thyroïde) sont délivrés, en comparaison avec la ville de Meaux. La pharmacienne qui avait un mi-temps à Meaux et qui a pris un mi-temps à Courtry lui a en effet fait part de son effarement : elle délivre à Courtry le double de Lévothyrox qu'à Meaux. Il revient sur ce qu'a dit le sous-préfet en citant un document de l'ARS : « On observe une surmortalité par cancer du côlon ». L'ARS se base sur l'ICM, de 1,5 pour le colon et 1,4 pour le cancer du poumon.

Les conditions de ce chantier ne sont pas réunies selon lui. A l'origine, le métier de Placoplatre n'est pas de dépolluer un site pollué par 50 ans de détonique nucléaire. Cette mission aurait dû être faite par un maître d'œuvre spécialisé. Il dénonce un conflit d'intérêt, puisque selon lui Placoplatre a tout intérêt à aller le plus vite possible dans la dépollution du site. Il y a dans ce dossier une convergence d'intérêt inadaptée : les différents services de l'Etat ont intérêt à ce que l'on oublie ce qui s'est passé sur ce site-là, qu'ils n'ont pas dépollué. Et Placoplatre va pouvoir exploiter le gypse ce qui va permettre de favoriser d'autres grands groupes industriels qui en dépendent.

La meilleure preuve de cette « supercherie », selon lui, c'est l'anachronisme totale qui existe dans cette demande d'autorisation d'exploiter. Cette réunion aurait dû avoir lieu, selon lui, il y a plus de 4 ans. Il estime qu'avec les millions d'euros investis depuis 4 ans, Placoplatre, ne pourra pas abandonner le projet si sa demande lui était refusé. L'issue de ce dossier est, selon lui, écrite d'avance.

Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis et membre de la Commission de suivi du site, souhaiterait, s'il en avait la possibilité, montrer la déclaration faite par le directeur du CEA, lors d'une réunion nationale à propos des anciens sites qui ont été pollués par diverses activités nucléaires. En 2015, le directeur du CEA répondant à une question de France Nature Environnement sur le Fort de Vaujours, avait expliqué que le site n'était plus radioactif et qu'il ne contenait plus d'explosifs et d'amiante. Pierre LAPORTE se demande alors, comment se fait-il que Placoplatre ait enlevé des explosifs et de l'amiante. Des témoins ont vu que du tritium a été rependu sur le site. D'autres témoignages attestent que de l'uranium a été retrouvé dans les sols du site de Vaujours. Comment se fait-il qu'il n'y en ait plus de traces aujourd'hui. Il s'étonne que le site soit dépollué et démolis aux frais de Placoplatre alors que l'autorisation d'exploiter n'a pas été donnée pour le moment. Il en déduit que la demande d'autorisation d'exploiter sera accordée de tout façon. La concertation est donc, pour lui, une opération de communication.

Jean Marie BATY, habitant de Tremblay en France et membre du mouvement national de lutte pour l'environnement en Seine-Saint-Denis, estime que l'on n'est pas arrivé ce soir au bout des débats. Il aimerait que le maire de Vaujours soit d'accord pour prêter cette salle pour que les associations environnementales puissent présenter le projet de leur point de vue. Il souhaiterait aussi que les maires de Vaujours et de Montfermeil puissent donner une subvention pour qu'un contrôle indépendant soit effectué.

Jean-Pierre FEVRE, de l'association ADEQUA, qui promeut la qualité du cadre de vie par des propositions, considère qu'il y a un problème de défiance. Il propose une méthode qui reprend un certain nombre d'éléments qui ont été énoncés jusque-là. Il s'agit d'une méthode exploratoire, contradictoire et conservatoire. En ce qui concerne la méthode exploratoire, les élus doivent jouer le jeu en subventionnant, par exemple, des contrôles indépendants. Il déplore le fait qu'un spécialiste de ces questions n'ait été impliqué que récemment sur la question des eaux. La méthode qu'il propose est également contradictoire, autrement dit transparente. L'objectif est d'avoir les informations à la source, les associations ne veulent pas d'éléments qui soient filtrés par les experts. En revanche, les associations font confiance aux experts pour faire des arbitrages. Enfin sa méthode est conservatoire. On ne peut se contenter de quelque chose qui sera restitué dans 35-40 ans, la nature est un bien commun. Il faut réfléchir aux compensations dans la vie publique pendant toute la durée du chantier.

Francis REDON, Président de France Environnement 93, explique en préambule que le débat d'aujourd'hui est révélateur des dégâts que subit la Seine Saint Denis depuis le début de l'ère industrielle. Notamment à cause des activités militaires mises en place sous la haute bénédiction de l'Etat. Etat qui n'a pas été soucieux de son impact sur les populations ni de la question de l'héritage du site, marqué dans son sol, son sous-sol et la qualité de ses eaux. Le projet d'exploitation prend aujourd'hui la suite, il est tout aussi alarmant pour l'environnement et la santé. Les associations, les habitants et les élus ont demandé, dès le début du projet d'implantation de carrière, une évaluation globale de

l'impact sur l'environnement et sur le cadre de vie des 160 000 habitants qui se trouvent dans un rayon de 3 kilomètres autour du site. Ces demandes ont toujours été rejetées au titre d'une séparation des réglementations concernant d'un côté les démolitions et de l'autre côté les autorisations de carrières. Malheureusement pour Placoplatre, l'histoire n'a pas tardé à donner raison aux associations et aux riverains.

Le 25 février 2014, il rappelle que les analyses de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont été bafouées par une analyse contradictoire. Il n'a donc pas confiance dans l'IRSN.

Sophie Guillain lui demande d'explicitier cette affirmation au cours de la concertation.

Francis REDON estime que cette analyse est connue de tout le monde. Aujourd'hui sur le site, il affirme qu'il y a 1276 tonnes de terres polluées, ce qui est considérable par rapport à ce qui était prévu.

Il estime que ce qui a été proposé aujourd'hui reste dans une logique d'approximation, qui n'est pas acceptable. Le projet présenté par Placoplatre consiste à exploiter 15 hectares mais il se demande quel sera l'impact sur la totalité des 30 hectares. Il souligne aussi qu'on ne sait pas ce que va devenir le fort central. Aujourd'hui, Placoplatre a pris trois ans de retard sur la demande d'autorisation d'exploiter. Il met en garde Placoplatre parce que, ce qui l'attend sur le fort central « c'est quand même autre chose » que ce qui a été démoli pour le moment, en termes de contraintes économiques et techniques.

Placoplatre propose déjà une alternative. Elle consiste à continuer avec la carrière de Bernouille, en augmentant sa capacité, pour poursuivre jusqu'en 2027. Il s'étonne que cette demande d'autorisation par Placoplatre se soit limitée à 24,5 hectares. Mais cela s'explique quand on regarde le code de l'environnement. Un article explique que sur un terrain de moins de 25 hectares il n'est pas nécessaire de faire une étude d'impact, donc Placoplatre joue avec la règle, une nouvelle fois en s'alignant sous la barre des 25 hectares.

Le projet qui est présenté par Placoplatre présente quand même une alternative selon lui. Placoplatre est contraint par cette exploitation dans le Bois de Bernouille jusqu'en 2027. Dans la fosse d'Aiguizy, Placoplatre ne précise pas jusqu'à quand il compte exploiter mais il est possible que cela aille jusqu'en 2031. Il propose que le reste de l'exploitation soit fait en souterrain, sous le fort de Vaujourn : 42,6 hectares y sont disponibles, dont 15 hectares qui sont la propriété de la communauté d'agglomération Marne et Chantereine. Avec l'appui de l'Etat, si Placoplatre veut continuer à être vertueux et à dépolluer la totalité du site, il faut aussi qu'il s'occupe de cette partie du site. Placoplatre pourrait les exploiter ces 42,6 hectares jusqu'en 2046, 2047.

Enfin, il en vient au choix d'exploitation. Quand il s'agit d'une demande d'autorisation d'exploiter, le porteur de projet doit pouvoir comparer son projet à une alternative. Placoplatre doit donc proposer une alternative dans son projet et envisager la solution souterraine. Selon lui, il faut évaluer le bilan carbone et le bilan énergétique de chacune de ces hypothèses. Il estime qu'avec le cavage, moins de gasoil sera utilisé et moins de poussières seront disséminées. Les terres que Placoplatre va « remuer » sur son projet, entre celles qui vont être sorties et celle qui vont être ramenées, représente 1,5 fois les déblais du Grand Paris. Il faut mesurer l'impact de ces pollutions, il faut mesurer l'impact

des transports routiers, les consommations d'eaux. L'usine est soumise à des arrêtés préfectoraux. L'impact des activités de Placoplatre sur le climat est gigantesque si l'on ajoute les impacts déjà occasionnés sur le territoire par d'autres projets. On doit arriver rapidement à faire quelque chose de plus vertueux.

4. LES CONCLUSIONS :

Jean Luc MARCHAND, précise que des éléments de réponses sont disponibles sur le site internet. Il explique qu'il s'agit de se projeter sur une échelle de temps long - à 40 ans - et d'alimenter l'usine durant tout ce temps. Il rappelle la nécessité de production du plâtre en France dont Placoplatre est un des principaux acteurs. Il estime que c'est aussi un impératif pour les générations futures que d'extraire du gypse.

Dominique SIMON, garante de la CNDP revient sur la concertation. Elle estime qu'il faut donner la parole et faire entendre le public. Le but est que le public expert ou non puisse en savoir plus le projet, savoir les tenants et aboutissants du projet. La difficulté aujourd'hui c'est qu'il y a des gens qui sont déjà des experts sur le projet alors que d'autres ne le connaissent pas. Elle indique qu'une personne sur deux ne connaît pas le projet à Vaujours. L'un des objectifs de la concertation est précisément de faire en sorte que le projet soit mieux connu et que d'autres publics que le public averti puisse s'exprimer sur le projet. Elle entend néanmoins la frustration du public « connaisseur », même si elle estime que les associations ont eu l'occasion de s'exprimer lors de cette réunion. Elle se réjouit qu'il n'y ait pas qu'une unique réunion et que d'autres ateliers viennent approfondir certains sujets techniques. Les associations peuvent faire entendre leurs voix via la concertation, et on du temps pour le faire. Elles invitent les participants à donner leurs contributions, qui pourront être mise en ligne, sur le site de la concertation, à disposition du grand public. Elle remercie les services de l'Etat qui se rendent disponibles.

Sophie Guillain, invite les participants à remettre les fiches d'inscription aux prochains ateliers d'approfondissements, pour que les dates, qui ne sont pas encore fixées, leur soient communiqué. Les ateliers seront fixés aux dates qui permettent d'accueillir le CEA, l'ARS et l'ASN.

5. LES QUESTIONS ECRITES :

En plus des questions posées à l'écrit, les participants pouvaient rédiger leurs questions sur des feuilles de contributions :

- **Serge Grimaldi** a écrit : « La « route stratégique », très empruntée par les cyclistes du département, et très souvent dégradée par les mouvements de terrain (déjà). Quelles garanties que la nouvelle exploitation (encore plus proche) ne menace pas l'équilibre du sol et donc la route elle-même et ses usagers ? ».
- **Stéphanie Hernot** : « Que va devenir le Fort Central ? Où peut-on trouver les résultats de l'enquête / sondage sur la mortalité pour cause de cancers qui soi-disant ne serait pas plus importante chez les personnes habitants sur les villes limitrophes ou ayant travaillé sur site ».
- **Farid Djabali** : « Placoplatre nous parle d'économie pour les générations futures : peut-être que son directeur sait-il que la récupération de plâtre et sa réutilisation via des procédés industriels éprouvés, peut couvrir largement les besoins en plâtre ? A méditer ! ».
- **Daniel Cuillier** : « A-t-on fait une étude sur la santé du personnel du CEA qui travaillait sur le site ? ».
- **Lisa, collégienne à Villeparisis** : « Que faites-vous des matériaux radioactifs trouvés en creusant le sol ? ».
- **Christian Tardieu** : « Beaucoup de carrières n'ont pas été comblées, le fort a été aménagé. Mais le climat a changé, les arbres plantés n'arrêtent ni vent, ni pluie, la faune n'est pas revenue en grande partie et pourtant vous parlez de reconstitution topographique proche de l'origine ».